



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 02 octobre 2019

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mercredi 02 octobre 2019 à 20h30 en Mairie.

Présents : CLUZEL Michel, Maire - DUNOGIER Jacques, 1^{er} adjoint - GUILBOT Alain 2^{ème} adjoint - OLLIER Séverine 4^{ème} adjoint - FAURE Guy - PEYROT Stéphane - DUNAND Philippe - BRANCQUART Damien - BONNEFOY Marlène, BERNARD Guislain.

Procuration : DUCLAUX Éric à OLLIER Séverine - BRUNEL Laurent à CLUZEL Michel

Absent excusé : ARGAUD Guillaume - CHANAL Ludovic

Secrétaire de séance : OLLIER Séverine

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte-rendu des séances du 01.08.2019 et du 23.09.2019.

III - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur CLUZEL demande aux membres du Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Délégations de compétences consenties au Maire par le CM
- Election d'un délégué au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche

Pour des questions de compréhension, le déroulé de l'ordre du jour sera modifié

III - ORDRE DU JOUR :

- **Délibération n° 37 – Décision modificative n°5 - budget général**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative budgétaire suivante :

Cette somme correspond au coût d'impression du dossier PLU. Au final, la somme restant sur la ligne dédiée au PLU dans le budget sera de 0,13 €

SECTION INVESTISSEMENT

Article /Opération/désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
202/420 (PLU)		+ 160.00		

SECTION FONCTIONEMENT

Article /Chapitre /désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
6231 /11 (annonces et insertions)	- 160.00			

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 38 – Décision modificative n°6 - budget assainissement**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION FONCTIONEMENT

Article /Chapitre /désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse de crédits	Hausse de crédits	Baisse de crédits	Hausse de crédits
70128/70 (autres taxes et redevances)			-0.02	
66111/66 (intérêts réglés à l'échéance)		+0.02		

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 39 – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)**

Madame Delphine RIQUELME peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, dans la limite de 13 heures supplémentaires par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 40 – Convention de délégation de compétence du transport scolaire**

M le Maire expose au Conseil municipal la convention relative à l'organisation du transport scolaire entre la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO, autorité organisatrice de 1^{er} rang, désignée « AO1 » et la commune de Plats, organisatrice de 2nd rang, désignée « AO2 ».

La convention a pour objet de définir les modalités juridiques, administratives et financières de cette délégation de compétence. Elle détermine les rôles respectifs de ARCHE AGGLO, domiciliés et scolarisés sur son territoire. Elle fixe les missions, droits et devoirs de chacune des parties signataires.

La signature de cette convention permettra à la commune d'être associée aux échanges avec Arche Agglo en matière de transport scolaire.

M le Maire demande approbation de la convention et autorisation signature.

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 43 – SDE 07 Désignation du représentant de la commune au collège électoral d'arrondissement Indemnités des adjoints et du Maire**

Désignation du représentant de la commune au SDE : Jacques Dunogier

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 44 – Elections des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Eau potable Crussol - Pays de Vernoux**

Suite aux élections municipales partielles il convient de désigner deux délégués titulaires ainsi qu'un délégué suppléant chargé de la gestion du service de distribution d'eau potable.

Titulaires : Michel Cluzel et Jacques Dunogier

Suppléant : Alain Guilbot

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 45 – Elections du délégué au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche**

Suite aux élections municipales partielles il convient de désigner un représentant de la commune au Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Désignation : Jacques Dunogier

Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée

- **Délibération n° 41 – Délégations de compétences consenties au Maire par le CM**

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

(1) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 10 000 € TTC maximum;

- (3) De passer les contrats d'assurance ;
- (4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (6) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- (8) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

**Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée**

- **Les délégations aux adjoints :**

Arrêté du maire et ne sont pas soumises au vote.

Les délégations sont les suivantes, et restent à affiner :

- 1^{er} adjoint : urbanisme, voirie, réseaux, culture
- 2^{ème} adjoint : service technique, entretien de la commune, bâtiments communaux, cimetière
- 3^{ème} adjoint : associations, sport, environnement, agriculture, cérémonies, tourisme, projets inter Associatifs
- 4^{ème} adjoint : communication, affaires sociales, affaires scolaires, aide au maire pour la gestion du personnel (Document unique – fiche de poste)

- **Délibération n° 42 – Indemnités des adjoints et du Maire**

Considérant la proposition de Monsieur le Maire au Conseil Municipal de fixer un taux d'indemnité inférieur au taux maximal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

PROPOSE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire :

Maire : **22.83 %**

1^{er} Adjoint : **12.87 %**

2^{ème} Adjoint : **10.30 %**

3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : **9 %**

**Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée**

- **Délibération n° 46 – Taxe foncière sur les propriétés non bâties / Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles**

Sont soumis à cette taxe les terrains qui se trouvent dans la zone constructible et qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Ces terrains sont taxés à 0.25€/m², cette taxe a rapporté 11769.75€ à la commune en 2016.

L'objectif est d'inciter les propriétaires à libérer des terrains pour la construction.

Un dépôt de permis avec déclenchement de travaux suspend la taxe.

Il est proposé au conseil municipal de voter le maintien à 0.25€/m² de cette taxe.

**Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée**

- **Location de l'appartement sis 17 place de la Mairie**

Le logement situé 17 place de la mairie, occupé par la famille Pourret sera libéré le 11 ou 12 octobre.

Pour rappel ce logement a été financé par un prêt PIC (Prêt Immobilier Conventionné), avec des critères de location.

Mme CHAMBON, répondant aux critères d'obtention du logement, a fait parvenir en mairie une demande pour louer l'appartement.

Pour rappel le loyer est de 572.95€

**Voté à l'unanimité.
Délibération approuvée**

Question du public

- ✓ Madame DUNOGIER souhaiterait avoir des informations sur le comité des fêtes.

Qu'en est-il de l'association ? Cette association a du matériel qu'elle prêter à divers associations en cas de besoin (friteuses, percolateurs...). Y-at-il encore du matériel ? Où est-il ?

Comment les associations peuvent entrer en contact avec le comité des fêtes ? Avec quelles personnes ?

Eric DUCLAUX adjoint délégué aux associations doit faire le point avec les anciens membres de l'association pour avoir des précisions sur le devenir de l'association et le matériel.

IV- Communications de M. le Maire.

- ✓ Le 20 Octobre est organisée par l'association Via Communa la randonnée ;

Atelier mur en pierre sèche avec exposition des travaux – partenariat avec l'amicale laïque pour le repas – dégustation des vins par la Cave des Clairmonts.

- ✓ Organisation des réunions pour les membres du Conseil Municipal :
 - Conseils municipaux les 1^{ers} mercredis du mois
 - Réunions de travail / Réunions techniques pour les conseillers les 3^{èmes} mercredis du mois avec un ordre du jour.
 - Réunion du maire e des adjoints les jeudis

Il est proposé qu'un compte rendu soit effectué après chaque réunion.

Le budget, le conseil d'école, le CCAS, le groupe de travail communication, seront des réunions en dehors de cette organisation.

- ✓ Travaux voirie : transition faite entre G. FAURE et J. DUNOGIER concernant le dossier voirie.

Les travaux vont débiter : aux Arnauds, Gourdy, changement d'une buse entre la croix de corps et Gourdy, chemin des Chabalettes.

Des ajustements ont été faits avec M. CHEYNEL et les travaux devraient être faits d'ici la fin de l'année.

- ✓ Certains élus sont toujours en attentes d'une visite des bâtiments communaux et de la station d'épuration.

Une date va être fixée.

- ✓ Les fenêtres côté bar à la salle des fêtes et du logement au-dessus de la boulangerie vont être changées avec un financement à 50% par le SDE.
- ✓ La rampe pour les personnes handicapées derrière la salle des fêtes a été commandée.
- ✓ La visite de conformité électrique de la salle des fêtes a eu lieu, il est à noter quelques non-conformités :
 - A la salle du rugby, concerne la puissance élevée du piano de cuisson, soit il faudra envisager un local dédié pour cet appareil, soit prévoir une hotte aspirante.
 - Mettre en conformité le branchement du local de la bibliothèque.
- ✓ Pour information le jeu en bois à l'école a été réparé.

Infos et notes :

Séance levée à
